

Applicables au 1er janvier 2026

Tarifs validés par le Conseil Communal et déterminés selon les ressources du foyer



DISTRIBUTION DES REPAS A DOMICILE

	Tarif 1 (ANV/AAH/ AMR)	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Prix d'un repas par jour (midi)	11,69 €	12,27 €	16,37 €	17,54 €
Prix de deux repas par jour (midi + soir)	14,40 €	15,12 €	20,16 €	21,60 €
Frais de maintenance de la fournette	Gratuité	45 €/mois (20 mois et au delà gratuité)		



TÉLÉALARME

	Tarif 1 (ANV/AAH/ AMR)	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
Mensualités	Gratuité	12,80 €	32,60 €	93,50 €
Frais d'installation (réglés lors de l'installation)	Gratuité	94,50 €	216,50 €	266,50 €

AUXILIAIRE DE VIE



AIDE AU FOYER

Tarif horaire	28,65 €
Forfait soirée (4h de prestation)	35 €

Tarif horaire	24 €
Une prise en charge par les différentes caisses sociales est possible, selon les revenus du bénéficiaire.	

SOS MULTI COURSES



Tarif de la prestation	1heure	15 €
------------------------	--------	------